

Date de dépôt : 11 mai 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : En application de l'article 11 de la constitution de la République et canton de Genève

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1733 lors de sa séance tenue le 26 avril 2010.

La présidence a été assurée par M. Ivan Slatkine. Le procès verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son excellent travail.

Cette pétition, déposée le 31 mars 2010, a été rapidement mise à l'ordre du jour et ce malgré un nombre important de pétitions à traiter. Elle a été examinée avec diligence par les membres de la Commission des pétitions, car cette pétition ne demande en fait que la mise en application de l'un des droits les plus élémentaires de chaque citoyen. Le droit à la tranquillité.

L'objet

La pétition est signée par 26 personnes, soit tout ou partie des habitants et des copropriétaires des immeubles 12 et 14, quai du Seujet, copropriété nommée « Les Rives du Rhône ». Les signataires demandent simplement que l'autorité compétente prenne les mesures nécessaires, afin, qu'ils puissent retrouver le calme dans leur quartier, n'être plus confrontés aux trafics de drogues permanents et aux nuisances sonores nocturnes dues, pour une grande part à « l'Usine » et, d'autre part, à la clientèle de la discothèque « Le Platinum ». Les pétitionnaires précisent leurs demandes par 2 invites :

- déloger les dealers de notre quartier ;

- imposer aux organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment dit de « l'Usine » de respecter les règles de droit de manière à ce que nous puissions nous aussi bénéficier de calme durant les heures dévolues au sommeil et au repos.

Audition de M. Albert COVO

M. Covo prend la parole et déclare que sa copropriété du Seujet est gravement gênée par les trafiquants de drogue et les concerts de l'Usine qui se terminent au petit matin.

Un commissaire (UDC) relève que la pétition compte 26 signatures et se demande pourquoi ne pas avoir fait signer cette pétition à plus de personnes.

M. Covo répond qu'entre l'école et les bureaux, il était plus simple de faire signer cette pétition lors d'une séance de copropriété.

Un commissaire (MCG) relève qu'il est de notoriété publique que le petit parc, situé avant l'immeuble « Les Rives du Rhône », est utilisé comme lieu de trafic et de consommation de drogues. Ce qui est dramatique, car une partie de ce parc correspond au préau de l'école qui est situé au bout et légèrement en surplomb du bâtiment, les élèves accédant au parc (préau) au moyen d'une passerelle. Ce problème avait fait réagir la directrice de l'école qui se trouvait constamment confrontée soit aux drogués, soit aux détritrus dus à la consommation de drogue. Le commissaire demande à M. Covo si ce préau d'école est maintenant clôturé et si la discothèque « Le Platinum » est également source de désagrément.

M. Covo ne sait rien à propos du préau mais en ce qui concerne la discothèque, il nous informe que cet établissement est bien isolé et qu'il n'y a pas de bruit, il s'agit bien plus du bruit des clients qui en sortent éméchés. Des voitures, parquées sur le trottoir de la discothèque, démarrent à 4-5 heures du matin avec la musique à fond.

Plusieurs questions sont posées concernant le fonctionnement de « l'Usine », tel que les horaires, la fréquence des concerts, et surtout jusqu'à quelle heure ceux-ci durent-ils. Il en ressort que l'Usine ferme à 5 heures, que les concerts se terminent jusqu'à 4 heures et sont irréguliers, mais surtout le week-end.

Un commissaire (MCG) demande si, dans le quartier, le trafic de drogues entraîne des agressions et s'il se déroule de jour comme de nuit.

M. Covo répond ne pas avoir ce sentiment. Il mentionne toutefois que nombre de copropriétaires nourrissent un sentiment d'insécurité. Par contre,

il acquiesce pour la deuxième question en précisant qu'il y a une recrudescence la nuit.

Le Président demande ensuite si la pétition a été déposée en Ville de Genève.

M. Covo répond par la négative.

Le Président, après avoir demandé au pétitionnaire s'il avait déposé la pétition en Ville de Genève, remarque que la question du bruit à l'Usine relève de la Ville. Il demande ensuite s'il y a une baisse du nombre de dealers depuis le démarrage de l'opération Figaro.

M. Covo n'a pas déposé la pétition en Ville de Genève, et ignore si Figaro a eu de l'effet, car il n'était pas souvent présent au cours de ces derniers temps. Il nous informe également que ce sont surtout les personnes âgées qui n'osent pas se rendre dans le parking privé ou franchir la passerelle en soirée.

A la demande d'un commissaire (S) sur la fréquence d'intervention de la police, M. Covo répond avoir arrêté d'appeler la police puisque cela ne sert à rien. Il imagine que la police a des choses plus importantes à régler dans d'autres quartiers.

Quand à la question de ce qu'il faut faire pour déloger les dealers, il propose de délocaliser l'Usine dans un quartier non résidentiel.

Une commissaire (S) demande ensuite s'il y a des codes à l'entrée de son immeuble.

M. Covo répond qu'il y a effectivement un système de code et de doubles portes pour accéder à l'immeuble. Il précise, concernant le parking, que pour y entrer, il est nécessaire de passer par le parking public. Il signale, cela étant, que c'est surtout la sortie à pied qui pose un problème puisqu'il est obligatoire de passer par le quai.

Aux questions posées par les commissaires quant à la sécurité du parking et de l'immeuble, M. Covo répond que le parking est en sous-occupation. Il explique aussi qu'une fausse caméra a été installée à l'entrée de l'allée.

Le débat qui suit l'audition porte d'abord sur le fait de savoir s'il ne faudrait pas renvoyer cette pétition à la Ville de Genève, mais le bruit étant une question prioritairement cantonale, de même que le trafic de drogue, la commission décide de traiter cette affaire. D'ailleurs, un commissaire (PDC) relèvera l'aspect désabusé de la personne que l'on vient d'auditionner, qui n'a guère d'espoir et qui pense qu'il est inutile de recourir à la police. Il remarque qu'il est nécessaire d'agir rapidement.

Un grand débat s'ensuit tournant autour du problème de la drogue, du bruit, où tout est mélangé, certains prétendant que « l'Usine » attirent plutôt

les consommateurs de cannabis, alors que « Le Platinum » attire les consommateurs de « coke ». D'autres estiment que le bruit est un problème de société, que c'en est devenu hallucinant, qu'il est partout, qu'il serait nécessaire de traiter cette question de manière globale puisque l'ensemble de la Ville en est victime.

Pour d'autres, il faut faire la différence entre la question du bruit inhérent à la clientèle de la discothèque et celle de la drogue qui relève du problème de « l'Usine ».

Un commissaire (Ve) rappelle qu'il y a une médiation en cours entre l'Usine, les riverains et la Ville de Genève à propos du bruit. Il n'empêche que le problème de la drogue est récurrent et que la seule solution pour le résoudre serait d'assimiler cette réalité au sein de la société. Même la question des voitures mal garées est évoquée en sous-entendant que cela permettrait de résoudre une partie du problème. L'idée de faire baisser les tarifs du parking est également évoquée par un commissaire (L), afin d'inciter les gens à s'y parquer. Voire même de décaler de deux heures les horaires des autorisations des établissements afin de diminuer les nuisances la nuit. Quant à l'évocation d'une augmentation des patrouilles de police dans le secteur, un commissaire (PDC) déclare que ce serait utile, car il s'est déjà fait agresser deux fois à l'Usine et a constaté que la police intervenait dans les cinq minutes. Il rappelle encore que la police intervient à l'Usine dix fois par nuit.

Un commissaire (MCG) signale alors que ce n'est pas en deux semaines que l'on peut constater les effets d'une opération comme Figaro. Il signale ensuite que le problème du quai du Seujet est bien connu et qu'un nouveau débat sur la question est inutile. Il propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (R) pense que, pour le pétitionnaire, il y a un imbroglio entre la drogue, le bruit et l'insécurité. Il pense que ce sentiment est grandissant à Genève, comme en témoigne la personne qui a été auditionnée la semaine précédente. Il se déclare favorable à lier cette pétition à la P 1727.

Le Président passe alors au vote de principe de continuer les auditions sur cette pétition :

Pour :	4 (2 S, 1 Ve, 1 MCG)
Contre :	7 (2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC)
Abstentions :	2 (1 Ve, 1 MCG)

Ce principe est rejeté.

Le Président passe alors au vote du dépôt de cette pétition :

Pour : 1 (1 Ve)
Contre : 11 (1 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 MCG, 1 UDC)
Abstention : 1 (1 S)

Le dépôt est refusé.

Le Président passe alors au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 1733 :

Pour : 12 (2 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre : –
Abstention : 1 (1 Ve)

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté.

M. SPuhler est nommé rapporteur. Le délai de dépôt du rapport est fixé au 11 mai 2010, et la catégorie du débat en III.

Le Président passe alors au vote de principe de grouper la P 1733 avec la P 1727 :

Pour : 12 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 MCG)
Contre : –
Abstention : 1 (1 UDC)

Conclusion

En renvoyant cette pétition groupée avec la pétition 1727 sur l'insécurité du pourtour de Cornavin, c'est un signal fort que l'ensemble des membres de la Commission des pétitions désirent envoyer au Conseil d'Etat. En effet, le trafic de drogue s'étend bientôt dans toute la ville et la population en paie les conséquences. L'insécurité permanente due aux multiples agressions dont sont victimes quotidiennement les citoyens est inacceptable, le sentiment d'insécurité est fortement augmenté par la présence de consommateurs de drogue dans des parcs, quais, jardins, etc. L'agression permanente du bruit est également à prendre en considération : les discothèques, salles de spectacle, bars et autres cafés terrasses entament en permanence la patience des citoyens.

Mais attention à ne pas tout mélanger, puisque les établissements publics ne sont pas tous source de problèmes ! Une gestion efficace de la clientèle aux abords directs de l'établissement est nécessaire, avec des mesures de prévention anti-bruits et anti-incivilités qui permet de résoudre ce genre d'inconvénients. Il en va de la responsabilité des exploitants et ainsi de la pérennité de leurs autorisations d'exploitation. Il ne faut pas confondre également les lieux dits de culture, tel « l'Usine », et des lieux de divertissement, tels « le Platinium », les deux sont bien évidemment nécessaires, encore faut-il définir avec une plus grande détermination leurs emplacements et en assumer les conséquences, quitte à mettre en place les mesures de contrôle nécessaires au maintien de l'ordre.

La drogue est un fléau et aucune excuse ne peut être considérée comme valable, aucun laxisme n'est acceptable sous des prétextes fallacieux tels que : « Cela fait longtemps que ça dure », « la situation était déjà comme ça avant », « c'est normal dans ce genre de milieux », ou encore, « on est en manque de moyen ou d'effectif... ».

La drogue tue, meurtrit, rend malade. Soigner les victimes de la drogue coûte des millions à l'Etat donc aux contribuables. Si on investissait vraiment dans des mesures de prévention contre la drogue et de répression contre les trafiquants, au final on ferait réellement une économie.

On ne peut donc qu'enjoindre le Conseil d'Etat à prendre des mesures rapides et efficaces, afin de traiter les invites des pétitions 1727 et 1733.

Pétition (1733)

En application de l'article 11 de la constitution de la République et canton de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soussignés, habitants des immeubles 12 et 14 quai du Seujet, constatons avec consternation que rien n'est fait par les autorités pour enrayer la progression des vendeurs de drogue dans notre quartier ni à l'encontre d'organiseurs de manifestations musicales qui ne respectent pas les droits de voisinage.

Quasiment à toute heure de la journée, des individus vaquent impunément à leur sinistre commerce. Il est révoltant de constater la passivité des forces de l'ordre à leur égard.

Ce marché à ciel ouvert de la drogue cumulé au vacarme tonitruant émanant de l'usine jusqu'aux petites heures du matin nous empoisonne la vie.

Nous demandons instamment au Grand Conseil de donner suite à notre pétition et notamment de demander à l'autorité compétente de prendre les mesures nécessaires pour :

- Déloger les dealers de notre quartier ;
- Imposer aux organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment dit de « l'Usine », de respecter les règles de droit de manière à ce que nous puissions nous aussi bénéficier de calme durant les heures dévolues au sommeil et au repos.

Nous ne demandons rien d'autre que l'application du droit et le respect de nos droits.

N.B. 26 signatures
p.a Argecil SA
Régie immobilière
Avenue de Frontenex 6
CP 6014 1211 Genève 6